EN ROUTE POUR LE Sud

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

ÉCRANS DE FUMÉE

Patrice Bégnana

Alors que la contestation de la contre réforme du collège ne faiblit pas, la ministre de l'éducation a montré tout son mépris des personnels de l'éducation en refusant de recevoir les représentants des syndicats qui avaient appelé à la grève le mardi 26 janvier 2016. Pendant que le premier ministre recevait les taxis, que les paysans recevaient une écoute favorable, l'ensemble du gouvernement faisait comme si des dizaines de milliers de personnels de l'éducation en grève n'étaient rien.

Mais peu après, des mesures fondamentales étaient prises. D'abord la réactivation d'une prétendue réforme de l'orthographe concernant 3 à 4% du lexique qui permettra pour les mêmes mots deux graphies. Qu'on puisse écrire « nénuphar » ou « nénufar » devrait effectivement apporter une solution dès la rentrée prochaine aux sureffectifs, aux salaires en baisse, à l'usine à gaz des EPI, etc.

Ensuite, la ministre, sous l'impulsion décisive du chef de l'État, proclamait 2016 année de la Marseillaise. Les professeurs sont donc appelés à travailler autour du mot d'ordre « *qu'un sang impur abreuve nos sillons* ». Là encore, on se demande comment vont être résolus les nombreux problèmes de l'enseignement.

Dans le même temps, les DHG montrent ici ou là de totales aberrations. Sur le plan national, la réforme du collège conduit à supprimer les classes bilangues ou européennes dans des proportions variables avec une exception notable : Paris. Comme la ministre n'a cessé de dénoncer dans ces classes un élitisme de mauvais aloi, on comprend que les actes du gouvernement sont strictement contraires à son discours. Il lutte sérieusement pour le renforcement des inégalités. Et plus cette lutte est féroce,

SOMMAIRE

Édito : Écrans de fumée..... 1-2
La loi Travail doit être retirée..... 3
RISTT 1er degré..... 3
On ne l'a pas dans la poche ! Les langues régionales, un atout pour les élèves menacé par la réforme du collège 4-5
Conférence gesticulée du 8 avril..... 5
Stages syndicaux..... 6
Facteurs en grève dans les P.-O. 7
BD : La vie secrète des profs..... 8

éducation
Sud 66-11
Solidaires

Permanences les mercredis après-midi, jeudis après-midi et vendredis après-midi

Local Solidaires 66
4 bis, rue Marcelin Albert
66000 Perpignan
06.84.89.01.17
sudeducation.66@laposte.net
www.sudeducation66.org
www.sudeducation.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"
Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
3, impasse San Gil
66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 49 - Mars - Avril - Mai 2016
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0918 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Marc Anglaret (déchargé 6 heures)
- Héléna Molin (déchargée 3 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Emmanuel Peroy
- Priscilla Vallès

plus sa prétention bavarde à faire le contraire s'étale dans les médias.

C'est ce que montre le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires déjà adopté par le Sénat le 27 janvier 2016 qui définit pour le fonctionnaire une obligation problématique. En effet, son article 25 stipule que « *Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, réserve, intégrité et probité.* » Le mot "réserve" qui se glisse au milieu de termes assez évidents – comment pourrait-il en aller autrement ? – vise purement et simplement à empêcher toute opinion non conforme à la ligne gouvernementale (ou locale) pour les millions d'agents des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). Ce projet liberticide montre donc que les discours sur les valeurs de la république masquent une tout autre volonté, celle d'un pouvoir qui impose une idéologie.

C'est ce que montre nettement le projet de réforme du droit de travail. L'écran de fumée, c'est le chômage. Le courageux gouvernement ne renonce pas à lutter contre ce fléau. Et bien sûr, un gouvernement si soucieux de l'intérêt général ne peut que proposer des mesures d'une autre valeur sociale. Or, le projet de loi prévoit, au moment où j'écris ces lignes, que des apprentis de moins de dix-huit ans puissent faire des journées de dix heures. Le texte stipule : « *À titre exceptionnel ou lorsque des raisons objectives le justifient, dans des secteurs déterminés par décret en Conseil d'État, l'apprenti de moins de 18 ans peut effectuer une durée de travail quotidienne supérieure à huit heures, sans que cette durée puisse excéder dix heures. Dans ces mêmes secteurs, il peut également effectuer une durée hebdomadaire de travail supérieure à trente-cinq heures, sans que cette durée puisse excéder quarante heures.* (...) *L'employeur informe l'inspecteur du travail et le médecin du travail.* » Actuellement, un apprenti ne peut travailler plus de huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine. C'est l'inspecteur du travail qui peut accorder une dérogation de cinq heures par semaine, il n'est pas simplement informé par l'employeur. On peut chercher, on ne trouvera aucune valeur de la république dans cet article où le pur intérêt économique se montre dans toute sa froideur. Rappelons que la loi du 22 mars 1841, ordonnée par Louis-Philippe, roi des Français, après le vote des chambres, avait commencé à limiter le travail des enfants. Il est vrai que selon l'article 2, pour les enfants de 12 à 16 ans, il ne pouvait excéder douze heures. Le gouvernement semble avoir encore une bonne marge de manœuvre. Finalement, le but ultime de ce gouvernement ne serait-il pas de permettre de localiser Nike en France au détriment du Bangladesh ? ■

La loi Travail doit être retirée

Communiqué de l'Union syndicale Solidaires

25 février 2016

Après le rapport Badinter qui tente de résumer en 61 articles et 12 pages les droits acquis par les salarié-es, la ministre du travail El Khomri vient de présenter au Conseil d'Etat un projet de loi qui remettrait gravement en cause un grand nombre de ces droits.

Allant jusqu'à anticiper certaines demandes du Medef, le projet va très loin.

Une remise en cause de fond

Il est global et s'attache à des remises en cause nombreuses qui font système autour de plusieurs points centraux :

Faciliter les licenciements collectifs ou individuels, soi-disant pour embaucher plus facilement

Remettre en cause les 35h par le biais des accords d'entreprise

Remettre en cause la hiérarchie des normes dans la négociation collective, c'est-à-dire s'affranchir des contraintes liées à la loi.

Simplifier le code du travail en remettant en cause l'histoire des droits des salarié-es pour en faire un code des droits humains au travail.

On trouve là, le concentré des volontés patronales et la décision gouvernementale d'y accorder toute son attention. Le gouvernement n'a pas cédé à une quelconque pression, il va même plus loin que les demandes sur certains points. Il partage les analyses et les objectifs du patronat : renforcer la compétitivité et les marges des entreprises, ce qui serait le moyen d'une relance de la croissance et de l'emploi à terme. Cette politique est menée par Hollande depuis son élection, et auparavant par Sarkozy mais ce projet en constitue un élément clé. Il répond par ailleurs aux orientations des institutions européennes qui préconisent depuis des années des réformes du marché du travail. Faute d'être la bonne élève pour ce qui concerne le déficit public et la dette, la France vise la première place sur la déréglementation de nos droits. ■

PREMIER DEGRÉ - RISTT

La prochaine Réunion d'information sur le temps de travail dans le premier degré (temps sur « animation pédagogique » ou « temps devant élèves » le cas échéant) aura lieu le **vendredi 15 avril 2016 de 14h00 à 18h00** au NOUVEAU **local de Solidaires 66 / Sud éducation 66-11, 4 bis avenue Marcelin Albert - 66000 Perpignan**

Ne vous inscrivez pas aux animations pédagogiques si vous ne comptez pas venir !

Tous les formulaires-types sont dans la rubrique « Documents utiles » de notre site web. ■

On ne l'a pas dans la poche !

Les langues régionales, un atout pour les élèves menacé par la réforme du collège

Eva Delgado et Nina Castellarnau

Les langues régionales de France ont différentes origines (latine, germanique, celtique ou encore d'origine inconnue, comme le basque). Ce sont des langues traditionnellement présentes sur un territoire donné et qui ne sont pas reconnues comme langues officielles de l'État français.

Cependant, selon la Coordination inter-langues, 5 202 000 Français parlent une langue régionale, soit 9% de la population totale. Avec un nombre de locuteurs si élevé et une telle diversité en matière de langues régionales sur son territoire, ne pouvons-nous pas nous demander pourquoi la France est un des seuls pays européens à ne pas avoir ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ou minorées ?) ?

La manifestation du 6 février 2016 à Perpignan

Contrairement à ce qu'avancent les détracteurs des langues régionales, leur valorisation ne met pas en danger la sacro-sainte République Française et leur préservation ne menace aucunement l'unité nationale. L'utilisation d'une langue régionale n'est pas synonyme d'exclusion et de rejet de la langue et la culture nationale, bien au contraire.

Faire vivre les langues régionales, c'est avant tout promouvoir la diversité culturelle et linguistique et par là même refuser l'uniformisation et la pensée unique. C'est un modèle de vie différent de celui que la société mondialisée nous propose, un modèle dans lequel nous revendiquons le catalan comme une valeur ajoutée.

Loin d'un repli identitaire, il s'agit pour beaucoup de préserver un patrimoine et une culture solidement ancrés sur le territoire local. Le déclin d'une langue régionale provoque la lente disparition de cette culture, l'appauvrissement de la culture en général, émancipatrice et formatrice. Tout le monde a à y perdre !

Mais nous ne parlons pas que de folklore poussiéreux et de langue muséifiée... Faire vivre une langue régionale, c'est avant tout l'enseigner et la transmettre. En Catalogne, les réseaux sociaux, économiques et culturels interagissent en catalan : c'est une langue résolument du futur.

Qui plus est, les bénéfices du bilinguisme ne sont plus à démontrer : facilité d'apprentissage d'autres langues, apports cognitifs, ouverture sur le monde... Goethe disait que « celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue » (*Maximes et réflexions*) ; s'interroger sur une autre langue permet de mieux comprendre les mécanismes qui régissent la sienne. Apprendre une langue régionale n'est donc jamais un frein à l'apprentissage du français : les résultats scolaires observés dans les sections bilingues ou immersives catalanes corroborent ce fait.

En ce qui concerne les modalités d'enseignement dans les Pyrénées-Orientales, les élèves peuvent

suivre un enseignement de catalan et en catalan.

Il existe des sections bilingues depuis la maternelle jusqu'au lycée. Dans les écoles, il s'agit d'un enseignement à parité horaire puis dans le secondaire, le catalan est enseigné comme langue et au moins une discipline non linguistique (l'histoire-géographie, le sport...) se fait en catalan.

Les élèves peuvent également suivre une initiation en catalan depuis la maternelle et poursuivre au collège et au lycée sous la forme d'un enseignement optionnel (enseignement de complément à partir de la rentrée prochaine).

Pour toutes ces raisons, on ne peut qu'être inquiets des effets de la réforme du collège mise en application dès la rentrée prochaine. Le texte affaiblit l'ensemble des enseignements, tout particulièrement les enseignements optionnels tels que le latin, le grec et les langues régionales. Pour le seul cas du catalan, on assiste à la perte de plus de la moitié des heures de langue régionale dans certains établissements comme Prades ou Ille-sur-Têt. Ce ne sont pas les seuls établissements affectés par les dotations horaires ; cette perte est généralisée dans la plupart des établissements du département. Une pétition en ligne peut d'ailleurs être signée à ce sujet sur :

http://www.petitions24.com/pour_le_catalan_et_le_bilinguisme_en_catalogne_nord

Enfin, rappelons qu'un des droits élémentaires est celui des peuples à disposer d'eux-mêmes et de parler leur langue. La France doit cesser de promouvoir la diversité internationale et la refuser au sein de son propre territoire. Les langues et cultures régionales sont une chance, l'État doit les protéger et aider à leur développement. ■

« Le travail est un sport collectif »

Conférence gesticulée de Christophe Abramovsky

L'Union syndicale Solidaires 66 et Sud santé-sociaux vous invitent à une conférence gesticulée de **Christophe Abramovsky**

vendredi 8 avril 2016
à partir de 20h00
Salle des libertés à Perpignan
3 Rue Pierre Bartissol

Cette conférence gesticulée sera suivie d'un

atelier-débat
samedi 9 avril 2016
à partir de 09h00
Salle municipale
rue Courteline à Perpignan

sur le thème du harcèlement et de la souffrance au travail.

Stage Solidaires “formation de base”

Stage organisé par Solidaires 66 - 9 et 10 mai 2016

Au cours de ces deux journées de stage, les points suivants seront notamment abordés :

- Une brève histoire du syndicalisme en France, du XIXe siècle à nos jours.
- Les principales étapes de l’histoire de notre syndicat : le G10, le G10-Solidaires, les syndicats SUD, l’Union syndicale Solidaires.
- Les valeurs de Solidaires : Solidarité, Unité, Démocratie...
- Le fonctionnement de l’Union syndicale Solidaires : les sections départementales, les unions départementales, les fédérations nationales, les instances nationales de Solidaires...
- Les positions de l’Union syndicale Solidaires sur les grandes questions sociales, ses différences avec les autres organisations syndicales...

Ce stage s’addresse à tou·te·s celles·ceux qui veulent s’initier au syndicalisme en général et aux syndicats Sud- Solidaires en particulier.

Ces stages sont ouverts à tou·te·s, syndiqué·e·s ou non. Pour participer à l’un de ces stages, consultez la rubrique “Documents utiles” de notre site web. Vous devez informer l’administration de votre participation au moins un mois à l’avance.

Pourquoi les pédagogies coopératives ?

Stage organisé par Sud éducation Maine-et-Loire - 9 et 10 mai 2016

SUD éducation 49 souhaite réinvestir le champ pédagogique. En effet, les premiers regroupements d’enseignant(e)s ayant mené à la création des syndicats de l’éducation nationale étaient aussi le lieu d’échanges sur des pratiques de classe en parallèle à une autre vision sociale.

Depuis plusieurs années, SUD ÉDUCATION 49 propose des stages autour des pédagogies coopératives focalisés sur le fonctionnement de la classe par le biais de rencontres avec l’ICEM, l’AFL, le GFEN et la Pédagogie Institutionnelle.

Cette année, il nous a paru intéressant de prendre un peu de recul pour étayer la réflexion collective en faisant appel à un universitaire dont les apports théoriques renforcent le bien fondé de ces pratiques. Dans un deuxième temps, nous souhaitons mettre l’accent sur la pratique coopérative en classe. Nous souhaitons également aborder une réflexion sur l’organisaytion du travail, entammée l’an dernier par l’autogestion des écoles et établissements, la coopération entre personnels, etc.

Ce stage se déroulera lundi 9 et mardi 10 mai 2016 à la Bourse du travail d'Angers 14 place Imbach

Contactez Sud éducation 49 pour vous inscrire : contact@sudeducation49.org

Facteurs en grève dans les Pyrénées-Orientales

Bureau de Sud poste 66

Les facteurs de Rivesaltes, Espira, Claira et Cabestany sont en lutte depuis plus de 90 jours, soutenus par les syndicats SUD POSTE et CGT FAPT. Ils luttent notamment contre les restructurations permanentes, les suppressions d'emplois, la sécabilité (faire faire certains jours à un facteur la tournée d'un autre, dans le but de supprimer des postes de remplaçants), les dépassements d'horaires, la souffrance au travail et la casse du service public postal.

Ces mots d'ordre ne sont malheureusement pas nouveau : les salariés de la Poste ont payé cher le changement de statut de l'établissement en société anonyme entre 2008 et 2010. Ce qui est inédit dans ce conflit, c'est l'attitude de la Direction de la Poste. Lors des mouvements précédents, comme le dernier en date à Thuir début 2015, elle appliquait, dans une certaine mesure, une politique de dialogue et d'ouverture à l'égard des grévistes, que ce soit dans les négociations ou dans les salaires versés aux grévistes (en échelonnant les retenues sur salaire sur plusieurs mois). Cette politique d'ouverture, même minime, est désormais révolue :

- Les négociations se font au compte-goutte (une entrevue par semaine, alors que les syndicats en demandent une tous les deux jours).

- Le contenu même de ces négociation est révélateur de l'intransigeance de la direction : face aux dénonciations des suppressions d'emplois, elle ne donne que des réponses qui font porter le poids de ces suppressions sur les postiers : il faut « rééquilibrer les tournées », « apprendre à mieux travailler », « fusionner », mettre en place des « renforts » jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation, etc.

- La direction a récemment diffusé un tract (non signé, bien entendu) destiné aux usagers, dans lequel elle dénonce l'irresponsabilité des grévistes en opposant le droit de grève au « devoir » de distribuer le courrier.

- Enfin et surtout, la direction tente de mettre un terme au mouvement de grève avec une brutalité inouïe : les grévistes de Rivesaltes et de Cabestany ont vu leur paie du mois de février s'élever à... ZÉRO EURO ! Oui, vous avez bien lu ! Cette disposition, certes légales, n'est cependant quasiment jamais appliquée dans des mouvements sociaux, qui plus est visant à défendre la qualité du service public et les conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, les facteurs en lutte font appel à votre solidarité : envoyez un chèque à l'ordre de Sud Poste 66 ou de la CGT FAPT 66 (avec la mention « Solidarité Rivesaltes » ou « Solidarité Cabestany » au dos) au 2 boulevard Poincaré - 66100 Perpignan. ■

La vie secrète des profs

Héléna Molin et Marc Anglaret

BANDE DESSINÉE

Dictée : « Le rêve de la ~~maîtresse~~ maitresse »
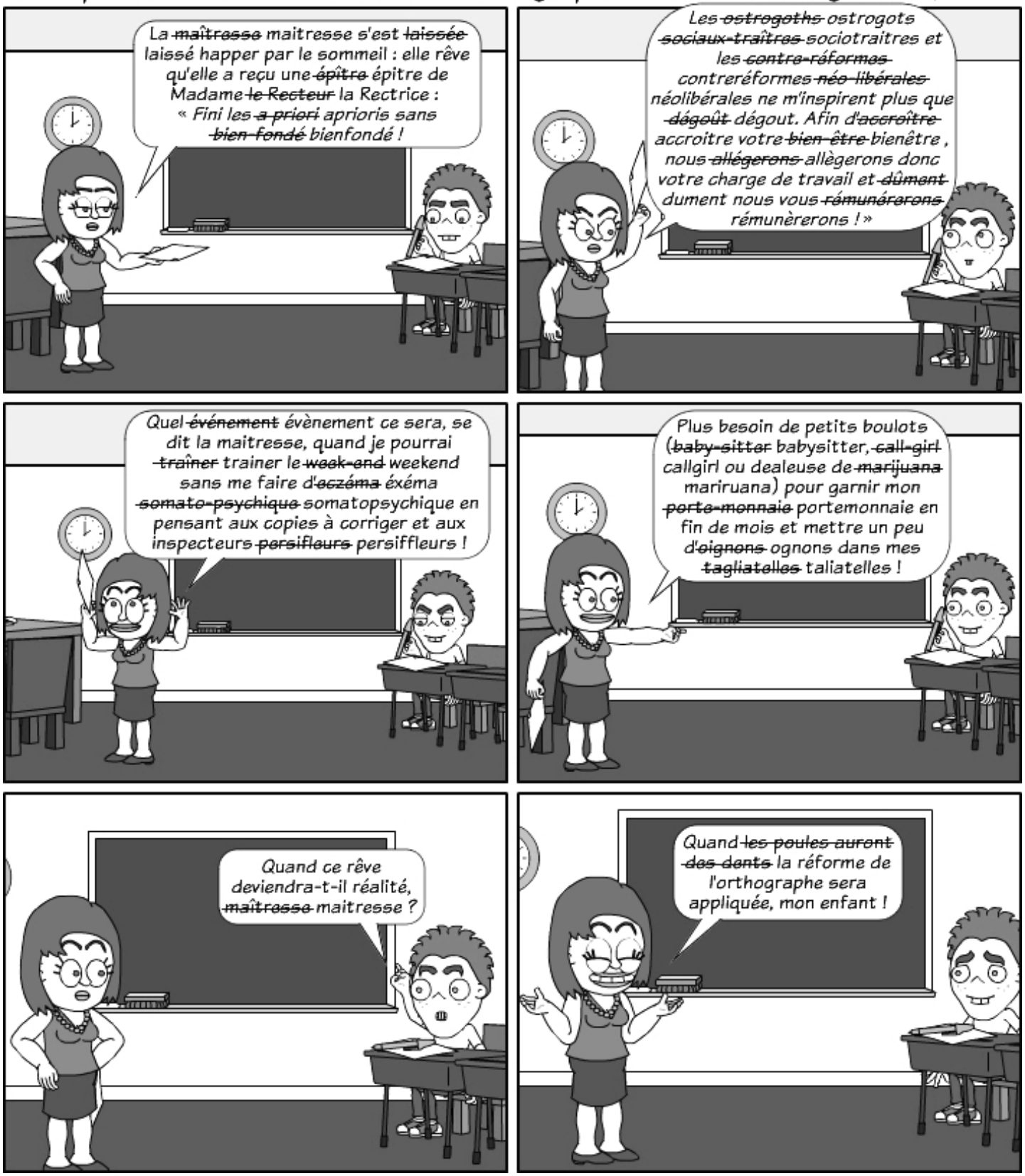
(compétence : ~~maîtrise~~ maitrise de l'orthographe rénovée de la langue française)